

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_126

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**AMENAGEMENT DE
L'ESPLANADE GALLIENI**

APPROBATION DES MARCHES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **26 octobre 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 19 octobre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Isabelle BERTHELOT, *adjointe*, Brigitte MACAUDIERE, Valérie MACHON, Richard MOUSSE et Christian SEON, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Brigitte MACAUDIERE Valérie MACHON Richard MOUSSE Christian SEON Catherine REMY-MENU	Eric MICHAUD Chantal LACOUR Véronique MOUILLER Nabih NEJJAR Jacky BARRAUD Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20221026-DCM_2022_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2022

Affichage : 27/10/2022

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**AMENAGEMENT DE L'ESPLANADE GALLIENI
APPROBATION DES MARCHES**

Eric Michaud, adjoint au maire, en charge de la vie associative et du sport expose à l'assemblée :

Dans le cadre des travaux de l'aménagement de l'esplanade Galliéni, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises.

La consultation est passée en procédure adaptée selon l'article L.2123-1 du Code de la commande publique pour ces travaux.

Les travaux sont répartis en 2 lots :

- Lot 01 : Terrassement et traitement des sols
- Lot 02 : Agrès fitness, sportifs et aire de motricité

L'estimation globale des travaux faite par l'assistant à maîtrise d'ouvrage "Atelier du Ginkgo" est de 200 000 € TTC.

A l'issue de la consultation, 7 offres ont été remises.

La commission spéciale des offres, réunie le 6 octobre 2022, a classé les offres et donné un avis favorable pour les sociétés suivantes :

Lot 01 : Terrassement et traitement des sols

Entreprise EUROVIA DALA – 42153 Riorges,

Offre de base

pour un montant de 68 896,50 € HT

82 675,80 € TTC

PSE 2 : sols en matériaux amortissant caoutchouc à la place des copeaux

pour un montant de 9 672,00 € HT

11 606,40 € TTC

Lot 02 : Agrès fitness, sportifs et aire de motricité

Entreprise APY QUALI-CITE – 69530 Brignais,

pour un montant de 75 571,54 € HT

90 685,85 € TTC

.../...

A titre indicatif, les travaux commenceront fin novembre 2022 pour une durée de 12 semaines.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) approuve les marchés à passer avec l'entreprise EUROVIA DALA (Riorges) pour le lot 1 : Terrassement et traitement des sols et avec l'entreprise APY QUALI-CITE (Brignais - 69), pour le lot 02 : Agrès fitness, sportifs et aire de motricité, concernant les travaux d'aménagement de l'esplanade Galliéni,

2°) dit que le montant total des travaux s'élève à 184 968,05 € TTC.

3°) autorise le maire à les signer ;

4°) autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et le règlement des marchés liés à ces travaux ;

5°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.

Riorges, le 26 octobre 2022

La secrétaire de séance,
Nathalie TISSIER-MICHAUD

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN